HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALÉDONIE

DÉPENSES DE L'ÉTAT

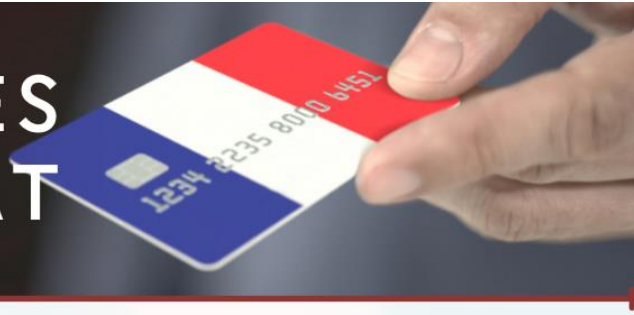

Chiffres clés 2021

Dépenses de l'Etat

195 Milliards FCFP

Part des dépenses de l'Etat

20 % du PIB

Total dépenses par secteur ministériel

158 milliards FCFP (hors dotations)

Effectif global

10 132

L'État est un acteur clé de l'Accord de Nouméa, dont les dépenses permettent de financer à la fois son fonctionnement mais également de soutenir les politiques publiques calédoniennes via plusieurs programmes d'intervention

En 2021, le soutien financier de l'État en Nouvelle-Calédonie s'est élevé à près de 195 milliards FCFP (1.63 milliards €), soit environ 20 % du PIB, c'est-à-dire du montant des richesses créées par la Nouvelle-Calédonie. Ce montant exceptionnel s'explique par le versement, au titre de la solidarité nationale, d'une aide supplémentaire de 10 milliards fcfp afin de couvrir les coûts spécifiques engagés par la Nouvelle-Calédonie depuis le début de la crise sanitaire Covid-19.

Ce soutien se décline en 3 grands axes :

- Les dépenses propres aux services de l'Etat, y compris certains opérateurs;
- Les dépenses d'intervention auprès des collectivités calédoniennes et du monde associatif ;
- Les aides fiscales à l'investissement outre-mer et contributions ponctuelles

Les dépenses des services et opérateurs de l'Etat

Elles sont constituées :

- *de dépenses de personnels* et de pensions (versement des salaires, des pensions des personnels enseignants du 1er et 2nd degré, des policiers, des gendarmes, des militaires…),
- *de fonctionnement* (dépenses d'énergie, prestations de services commandées auprès d'entreprises, achats de matériels divers…)
- *d'investissement* (construction et maintenance des infrastructures…)

Les dépenses par secteur ministériel

Secteur ministériel (source Dfip)	CFP
Intérieur, Outre-mer et collectivités territoriales	53 milliards
Education Nationale	49 milliards
Défense dont soldes militaires et gendarmes	23 milliards
Pensions civiles et militaires	19 milliards
Justice et libertés	9 milliards
Finances, comptes publiques et réforme Etat	3,5 milliards
Alimentation, agriculture et Pêche	1,2 milliards
Ecologie, énergie, développement durable et mer	390 millions
Services du Premier Ministre	168 millions
Plan de relance	162 millions
Santé et Sport	131 millions
Culture et communication	98 millions
Affaires étrangères et européennes	79 millions
Conduite et soutien politiques sanitaires, sociales, sport, jeunesse, vie associative, ville	65 millions
Enseignement supérieur et recherche	35 millions
TOTAL	158 milliards

HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALÉDONIE

DÉPENSES DE L'ÉTAT

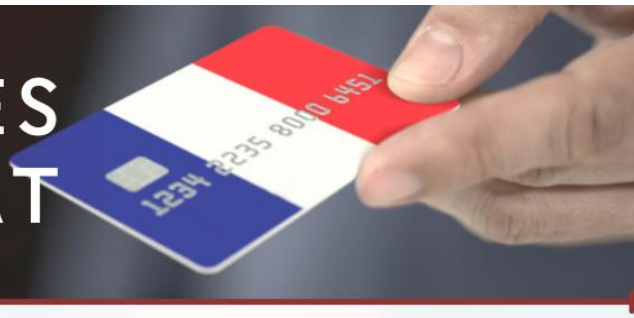

Les postes de dépenses les plus importants sont ceux du ministère de l'intérieur et des outre-mer, de la Défense et des pensions civiles ainsi que de l'Education Nationale qui, dans le cadre du transfert de compétence dit de « l'éducation » continuent de rémunérer les personnels permettant à la Nouvelle-Calédonie d'exercer sa compétence (48,4 milliards cfp – Education générale et enseignement agricole).

Opérateurs et UNC
8 Milliards FCFP

Les dépenses des opérateurs de l'Etat et de l'Université

Différents opérateurs de l'Etat interviennent en Nouvelle-Calédonie tels que l'Institut de Recherche et de Développement, l'Agence de développement et de maîtrise de l'énergie (ADEME), Météo France, l'Agence Nationale du Sport (ANS).

Leurs dépenses (y compris pour les personnels et pensions) s'élèvent à 8 milliards FCFP.

Opérateurs Etat et Université	FCFP
IRD	568 millions
ADEME	303 millions
BACEEA	2,75 milliards
ANS	225 millions
Météo France	592 millions
Total opérateurs	4,436 milliards
Université (UNC)	3,613 milliards

Dotation aux communes
12 milliards

Les dépenses d'intervention

Les programmes et dispositifs d'intervention de l'Etat s'adressent autant aux collectivités qu'au monde associatif tous secteurs confondus : investissement, fonctionnement, AAP…

Les dotations de l'Etat aux collectivités

L'État attribue des dotations chaque année aux communes, aux provinces ainsi qu'à la Nouvelle-Calédonie à hauteur, pour 2021, de **30 milliards FCFP**.

Dotation aux provinces
11 milliards dont 1,36 pour la DGCEC

- diverses dotations aux communes, (dotations globales de fonctionnement, dotation d'équipement des territoires ruraux, dotation élu local, dotation titres sécurités, fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales, dotation spéciale instituteurs) ;
- dotations aux provinces (dotation globale de fonctionnement et la dotation globale de construction et d'équipement des collèges : DGCEC) ;
- dotation globale de compensation (DGC) à la Nouvelle-Calédonie.

DGC à la Nouvelle-Calédonie
6,5 milliards FCFP

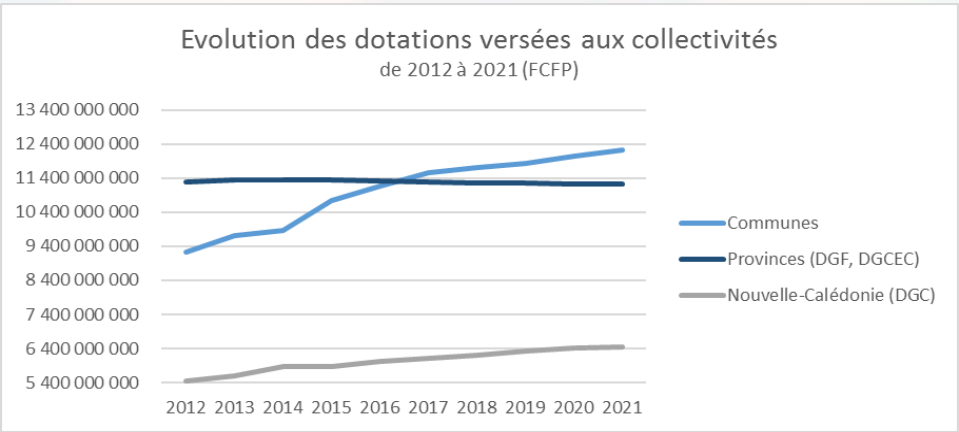

HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALÉDONIE

DÉPENSES DE L'ÉTAT

Contrat de développement
5.5 milliards FCFP de paiements

Autres subventions hors contrat et fonctionnement
1,3 milliards FCFP

DETR
22
PROJETS FINANCES
FEI
5
PROJETS FINANCES

Aides COVID
21 milliards FCFP
dont Subvention Solidarité Nationale
10 milliards FCFP

Les subventions d'investissement aux collectivités

Le contrat de développement (CD)

Site sportif de Cengeit – MARE
Subvention : 80 millions FCFP

Le contrat de développement est le levier fort de l'action de l'État qui contribue au développement économique, social, culturel et à l'aménagement du territoire.
10 contrats de développement ont été souscrits entre l'Etat, la Nouvelle-Calédonie, les provinces, les communes rurales et de l'agglomération du grand Nouméa, pour la période 2017-2022.
Ces contrats ont vocation à financer des opérations d'investissements structurantes* pour le développement économique et l'amélioration des conditions de vie des Calédoniens. L'Etat y contribue à hauteur de 54% du montant total des opérations.

Mise aux normes aérodrome de Magenta -NOUMEA
Subvention Etat :300 millions FCFP

Construction pont flottant de POUM
Subvention Etat : 3 millions FCFP

En 2021, l'Etat a participé à hauteur de **5,5 milliards FCFP** au financement des opérations d'investissement inscrites aux contrats.

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

La DETR vise à subventionner les dépenses d'équipement des communes situées essentiellement en milieu rural, mais peut aussi contribuer à financer les actions d'aide au montage de projets.
En 2021, la part financée par l'Etat au titre de la DETR au profit des communes s'élève à **657 millions de FCFP**.

Le fonds exceptionnel d'investissement

Le FEI a pour objet d'apporter une aide financière aux collectivités d'outre-mer pour des investissements portant sur des équipements publics collectifs.
En 2021, la part financée par l'Etat au titre du FEI s'élève à **271 millions FCFP.**

Aides fiscales et contributions ponctuelles

- **Défiscalisation** : En Nouvelle-Calédonie, l'aide fiscale outre-mer constitue la principale source d'aide de l'Etat au secteur privé. Elle permet à un contribuable métropolitain (personne physique ou entreprise) de bénéficier d'une réduction d'impôt en contrepartie de sa contribution au financement d'un projet en outre-mer. Bien que les aides versées dans le cadre de la défiscalisation aient baissé par rapport à 2020 du fait de la crise sanitaire, ces dernières s'élèvent à plus de **10 milliards FCPF**.
- **Contributions ponctuelles** : En 2020 et 2021, le soutien de l'Etat à la Nouvelle-Calédonie s'est renforcé durant la crise sanitaire.

Subvention exceptionnelle (sas sanitaire)	14 milliards CFP
Soutien aux entreprises calédoniennes (fonds de solidarité, coûts fixes)	8,3 milliards CFP